

# Plan Local d'Urbanisme : division en volumes, permis d'aménager, déclaration préalable (7 heures)

## OBJECTIFS

- Appréhender le contexte du Plan Local d'Urbanisme pour mieux s'en servir
- Connaître les deux principales procédures de division foncière pour mieux conseiller ses clients en cas de vente d'un terrain

## INFORMATIONS

**Public :** Professionnels de l'immobilier

**Prérequis :** Aucun

**Durée :** 7 heures

## FINANCEMENT

Une action de formation peut faire l'objet d'une prise en charge OPCO.

START LEARNING identifie et vous accompagne dans les démarches de financement.

## MOYENS

### Pédagogiques :

- Apports théoriques
- Étude de cas, mise en situation
- Pédagogie participative

### Matériels :

- Vidéo projecteur
- Paper board

### Méthodes d'évaluation :

- Évaluation formative
- QCM

## CONTACT

Tél : 09 80 80 18 60

Email : [contact@start-learning.fr](mailto:contact@start-learning.fr)

[www.start-learning.fr](http://www.start-learning.fr)

NDA : 32 60 03216 60

## Module 1 : Le Plan Local d'Urbanisme et la division en volumes

**3 Heures 30**

### Séquence 1 : Le Plan Local d'Urbanisme

- ▶ Identifier les principaux acteurs de l'urbanisme et du PLU
- ▶ Appréhender l'impact de la règle d'urbanisme sur le potentiel de construction
- ▶ Identifier les objectifs poursuivis par la collectivité locale grâce au PLU :
  - Les objectifs à moyen terme et l'importance de l'anticipation pour les agents immobiliers
  - Les objectifs à court terme : comment les identifier pour mieux agir ?
- ▶ Connaître les principaux documents qui composent le PLU :
  - Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable
  - Le règlement
  - Le plan de zonage
- ▶ Se servir du PLU « au quotidien » pour mieux conseiller ses clients

### Séquence 2 : La division en volumes

- ▶ Identifier la différence entre division en volumes et copropriété
- ▶ La mise en œuvre d'une opération de division en volumes :
  - L'État Descriptif de Division en Volume (EDDV)
  - Le cahier des charges de la division

## Module 2 : Le permis d'aménager et la déclaration préalable

**3 Heures 30**

### Séquence 1 : Le permis d'aménager

- ▶ Appréhender les motifs qui pourraient s'opposer à la liberté de division d'une propriété foncière
- ▶ Le permis d'aménager :
  - Décrire les types de projets nécessitant l'obtention d'un permis d'aménager
  - Connaître les informations nécessaires pour la constitution du dossier pour demande de permis d'aménager
  - Savoir prendre les précautions nécessaires pour une acquisition foncière d'un terrain issu d'une autorisation de permis d'aménager

### Séquence 2 : La déclaration préalable

- ▶ Connaître les types de projet pour lesquels une déclaration préalable est obligatoire
- ▶ Intégrer les délais d'instruction dans le processus de négociation foncière

## Certification

**Qualiopi**  
processus certifié

## Financements

**MON COMPTE FORMATION** **OPCO** **pôle emploi**

## Nous suivre



Formations accessibles aux personnes en situation de handicap, merci de nous contacter.